L'aménagement du Rhin

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): **- (1922)**

Heft 25

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

nution qui était en mars de 10.442 chômeurs complets, s'élève, pour avril, à 11.129.

Chez les chômeurs partiels, le recul est moins important; il est cependant de 1.066 en avril, contre 6.446 en mars.

Nous avons encore un chiffre respectable de sans-travail. A fin avril, ils étaient :

77.970 chômeurs complets et
39.249 — partiels.
117.219 au total.

La diminution se fait sentir principalement, pour ce qui concerne les chômeurs complets, dans l'industrie du bâtiment (2511), l'horlogerie (2028), l'agriculture (1110), la métallurgie, les machines, l'électrotechnie (1094), la sylviculture (286), l'industrie hôtelière (259), les industries du vêtement et du cuir (247), l'industrie chimique (207), les industries du bois et du verre (195), etc...

Une légère augmentation des chômeurs complets a, par contre, été enregistrée dans l'industrie du tabac.

La diminution qui est assez importante dans les cantons de Berne (3421) et Valais (1278), est moins considérable dans les cantons de Tessin, Genève, Vaud, Soleure, Neuchâtel, Argovie, Saint-Gall, Fribourg et Lucerne, où elle varie de 345 à 577.

Dans les cantons des Grisons, Zurich et Appenzell, on a noté, par contre, une augmentation allant de 85 à 489 chômeurs complets. D'après l'office fédéral du travail, cet accroissement est dû aux mauvaises conditions climatériques.

Des reculs sensibles du chômage partiel sont signalés dans l'industrie textile (1197), la métallurgie (751), l'industrie du bâtiment (254), etc., on enregistre, par contre, une augmentation appréciable dans les industries de l'alimentation et du tabac.

On estime, en général, que le marché du travail s'améliore graduellement et que l'on peut s'attendre à de nouvelles diminutions dans l'état des chômeurs, pour les mois prochains.

L'AMÉNAGEMENT DU RHIN

Dans sa dernière session, qui a duré du 25 avril au 13 mai, la Commission Centrale du Rhin a examiné longuement le projet français d'aménagement du Rhin de Bâle à Strasbourg. Ce projet prévoit un canal latéral de 125 kilomètres de long à construire entre le fleuve et le canal du Rhône au Rhin. Ce canal aurait 86 mètres de largeur et une profondeur de 6 à 7 mètres. Il serait coupé par huit écluses de 170 mètres de long sur 25 de large, destinées à remédier à l'énorme dénivellation de 106 mètres existant entre Strasbourg et Bâle. Une usine hydroélectrique flanquera chacune de ces écluses dont elle utilisera la chute d'eau.

Tous les Etats représentés à la Commission, y compris la Suisse, se sont ralliés à un compromis qui prévoit la construction du premier tronçon du canal latéral de Bâle à Kembs, en même temps que la régularisation du Rhin de Bâle à Strasbourg.

La réalisation du programme français sera confiée à une *Compagnie Nationale du Rhin Français,* actuellement en voie de constitution et dont feront partie toute les Chambres de Commerce de l'Est.

ASSEMBLÉE DES PRÉSIDENTS DES CHAMBRES DE COMMERCE FRANÇAISES

L'Assemblée des Présidents des Chambres de Commerce qui s'est réunie, à Paris, le 23 mai, a adopté diverses résolutions dont nous signalons les suivantes :

Loi de huit heures. — Considérant que l'expérience a démontré que la réduction de la journée de travail telle qu'elle a été réalisée a eu, et continue d'avoir, sur la production française les conséquences les plus désastreuses, et, en appauvrissant les sources de la richesse nationale, contribue, pour une très large part, à l'augmentation du prix de revient et du coût de la vie ;

Considérant que le manque de main-d'œuvre en France — sensible déjà avant la guerre, par suite de la faiblesse de la natalité, mais considérablement aggravé par les pertes immenses de vies humaines qu'a subies notre pays — ne permet pas une application stricte de la loi du 23 avril 1919 pour de nombreuses catégories d'entreprises industrielles et commerciales ;

Considérant, d'autre part, que la fixation uniforme de la durée de travail à huit heures par jour ou plus exactement à 48 heures par semaine dans tous les métiers, commerces et